

**1. c) Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière
à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes
d'azote ou leurs flux transfrontières**

Sofia, 31 octobre 1988

ENTRÉE EN VIGUEUR 14 février 1991, conformément au paragraphe 1 de l'article 15.
ENREGISTREMENT: 14 février 1991, No 27874.
ÉTAT: Signataires: 25. Parties: 35.
TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1593, p. 287;
 Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol 1593, p. 287.

Note: Le Protocole a été élaboré dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe et adopté le 31 octobre 1988 par l'organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Il a été ouvert à la signature à Sofia du 1 au 4 novembre 1988 inclus et par la suite, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York jusqu'au 5 mai 1989.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>
Albanie.....		16 juin 2009 a	Hongrie	3 mai 1989	12 nov 1991 AA
Allemagne ¹	1 nov 1988	16 nov 1990	Irlande.....	1 mai 1989	17 oct 1994
Autriche.....	1 nov 1988	15 janv 1990	Italie	1 nov 1988	19 mai 1992
Bélarus	1 nov 1988	8 juin 1989 A	Liechtenstein.....	1 nov 1988	24 mars 1994
Belgique.....	1 nov 1988	8 nov 2000	Lituanie		26 mai 2006 a
Bulgarie.....	1 nov 1988	30 mars 1989	Luxembourg.....	1 nov 1988	4 oct 1990
Canada	1 nov 1988	25 janv 1991	Norvège.....	1 nov 1988	11 oct 1989
Chypre.....		2 sept 2004 a	Pays-Bas ³	1 nov 1988	11 oct 1989 A
Croatie.....		3 mars 2008 a	Pologne	1 nov 1988	23 nov 2011
Danemark ²	1 nov 1988	1 mars 1993 A	République tchèque ⁴		30 sept 1993 d
Espagne.....	1 nov 1988	4 déc 1990	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ⁵ ...	1 nov 1988	15 oct 1990
Estonie		7 mars 2000 a	Slovaquie ⁴		28 mai 1993 d
États-Unis d'Amérique..	1 nov 1988	13 juil 1989 A	Slovénie		5 janv 2006 a
Ex-République yougoslave de Macédoine		10 mars 2010 a	Suède.....	1 nov 1988	27 juil 1990
Fédération de Russie	1 nov 1988	21 juin 1989 A	Suisse	1 nov 1988	18 sept 1990
Finlande.....	1 nov 1988	1 févr 1990	Ukraine	1 nov 1988	24 juil 1989 A
France.....	1 nov 1988	20 juil 1989 AA	Union européenne		17 déc 1993 a
Grèce.....	1 nov 1988	29 avr 1998			

Déclarations et Réserves

*(En l'absence d'indication précédant le texte, la date de réception est celle
de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation, de l'adhésion ou de la succession .)*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Lors de la signature :

Déclaration :

Conformément au paragraphe 1 de l'article 2 du Protocole, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique spécifie que 1978 est l'année civile choisie comme

référence pour déterminer les mesures à prendre afin de maîtriser et/ou réduire ses émissions annuelles nationales d'oxydes d'Azote ou leurs flux transfrontières.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique estime qu'un protocole complémentaire est nécessaire pour établir une obligation de surveillance fondée sur des facteurs scientifiques, techniques et économiques, qui

tiendra compte en particulier des effets du présent Protocole sur le programme de techniques novatrices de surveillance des États-Unis. Si un tel protocole n'est pas adopté d'ici 1996, les États-Unis d'Amérique envisageront la possibilité de se retirer du Protocole.

Le Gouvernement des États-Unis croit comprendre que les nations auront toute latitude pour satisfaire par les moyens les plus efficaces aux normes globales fixées par le Protocole.

Notes:

¹ La République démocratique allemande avait signé le Protocole le 1^{er} novembre 1988. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

² Non applicable aux îles Féroé et au Groenland.

³ Pour le Royaume en Europe.

⁴ La Tchécoslovaquie avait signé et approuvé le Protocole

les 1^{er} novembre 1988 et 17 août 1990, respectivement. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁵ L'instrument précise que ledit Protocole est ratifié pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Bailliage de Jersey, le Bailliage de Guernesey, l'île de Man et les zones de souveraineté d'Akrotiri et de Dhekelia dans l'île de Chypre.